Certificat de Qualification Professionnelle (C.Q.P.) Technicien de Maintenance des Matériels Agricoles

Certificat de Qualification Professionnelle (C.Q.P.) Technicien de Maintenance des Matériels Agricoles

En Formation Continue - Convention Collective SDLM



PUBLIC

- Salarié en contrat de professionnalisation
- Autre : nous consulter

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- De 8 à 12 stagiaires. Dans certaines circonstances exceptionnelles, les effectifs pourront être inférieurs

LIEU

- Institut Technique de Savy

TARIF (2026)

- 15€/heure TTC
- Étude de prise en charge possible suivant la situation du bénéficiaire

OBJECTIF PROFESSIONNEL

Devenir mécanicien/technicien capable d'intervenir sur des matériels agricoles en toute autonomie. Préparer/adapter un matériel, réaliser un diagnostic de dysfonctionnement et mettre en œuvre une intervention de maintenance depuis la préparation de celle-ci jusqu'à la restitution du matériel

CONDITIONS D'ADMISSION - PRÉREQUIS

- Être titulaire d'un Bac Professionnel Maintenance des Matériels
- Ou justifier d'une expérience professionnelle significative dans le domaine de la mécanique et/ou électronique
- Admission sous réserve de la signature d'un contrat de professionnalisation (cas particulier : nous contacter)

MODALITÉS D'ADMISSION - DÉLAI D'ACCÈS

- Sur dossier de candidature
- Entretien de motivation
- Délai d'accès : à minima 15 jours ouvrés avant l'entrée en formation

DATES ET DURÉE DE LA FORMATION

- 12 mois à raison de 525 heures à l'I.T.S. (15 semaines) suivant planning

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Méthode de pédagogie active impliquant les apprenants dans le processus d'apprentissage (autoréflexion, analyse, pensée critique, argumentation, etc.)
- Enseignements généraux utilisant des supports professionnels (notices techniques en Anglais…)
- Apports technologiques utilisant les supports constructeurs sur lesquels sont réalisés des exercices.
- Travaux pratiques en atelier = 60%
- Les formations C.Q.P Technicien de Maintenance des Matériels Agricoles se font avec l'appui des réseaux de concessionnaires et des constructeurs de toutes marques
- Les apprenants disposent de :
 - 5 ateliers dédiés : Électricité, Transmission Hydraulique, Moteur, Machines, Métallerie

VALIDATION

- C.Q.P. de niveau IV délivré par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) de la Branche Professionnelle (SDLM)
- Validation partielle possible par l'acquisition d'1 ou 2 blocs de compétences sur les 3 constitutifs du C.Q.P.

ACCESSIBILITÉ

Si vous pensez être une personne en situation de handicap, pour toute question y compris sur l'accessibilité, veuillez contacter notre référente handicap, Lucile GUNS à lucile.guns@cneap.fr.

Certificat de Qualification Professionnelle (C.Q.P.) Technicien de Maintenance des Matériels Agricoles





COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les titulaires du C.Q.P. Technicien de Maintenance des Matériels Agricoles sont capables de :

- Diagnostiquer un dysfonctionnement sur un matériel agricole
- Réaliser sur les matériels agricoles, la réparation : des systèmes électrique et électronique, des systèmes de transmission et de freinage, des circuits hydraulique et hydrostatique et des moteurs
- Réaliser sur les matériels agricoles, l'entretien : des systèmes électrique et électronique, des systèmes de transmission et de freinage, des circuits hydraulique et hydrostatique et des moteurs
- Mettre en œuvre des techniques de mécano-soudure adaptées à l'intervention sur matériels agricoles
- Organiser et conduire ses interventions dans le respect des consignes et de la réglementation en vigueur
- Communiquer et traiter les informations relatives à l'entretien des matériels agricoles
- Communiquer avec les clients

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en entreprise et en centre de formation de 3 blocs de compétences :

- En entreprise : une première évaluation au cours des 3 premiers mois du parcours, puis une deuxième évaluation en fin de parcours dans le cadre de l'évaluation finale du C.Q.P.
- En centre de formation : l'évaluation se fait au travers de 6 situations.
- Puis, une présentation d'un rapport d'activités professionnelles et entretien avec le jury final paritaire qui examine l'ensemble des évaluations pour l'attribution du C.Q.P.

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS

Pas de passerelles, formation d'une durée de 12 mois.

- Insertion professionnelle directe, en particulier en concession de matériels agricoles notamment comme technicien de maintenance ;
- Poursuites d'études (sur dossier) : BTS, Licence.

ÉQUIVALENCES

Il n'existe pas d'équivalence automatique du CQP TMMA avec d'autres diplômes.

RÉSULTATS DES 3 DERNIÈRES SESSIONS DE FORMATION DE 2023 À 2026

82,77% de stagiaires satisfaits

87,70% de réussite aux examens

100% d'accès à l'emploi dans les 6 mois*

*De 2022 à 2025

CONTACT

Monsieur DELAMBRE
Institut Technique de Savy
22, ancienne Route Nationale
62690 SAVY-BERLETTE

Tél : 03 21 59 24 29

Mail : cfa02.savy-berlette@cneap.fr